



Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)

2024

CE DOCUMENT SERA EN LIGNE SUR LE SITE WWW.PAYS-DE-BLAIN.COM DANS UN DELAI
DE QUINZE JOURS SUIVANT SON ADOPTION, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L.2313-1 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231115-2023-11-14-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2023

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	4
II. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE	5
1. Le contexte mondial.....	5
2. Le contexte européen.....	5
3. Le contexte national.....	6
III. FINANCES LOCALES	7
1. Les finances locales.....	7
2. Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024	7
IV. LA SITUATION RETROSPECTIVE DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	9
1. Les résultats prévisionnels 2023 de la section de fonctionnement du budget principal ...	9
a. Les recettes de fonctionnement	9
b. Les dépenses de fonctionnement	10
c. Le résultat prévisionnel et la capacité d'autofinancement	11
d. La trésorerie et le besoin en fonds de roulement.....	11
2. Les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement des budgets annexes (hors zones d'activités).....	12
3. L'investissement.....	13
a. Les investissements majeurs conduits en 2023	13
b. Les résultats prévisionnels de la section d'investissement du budget principal et des principaux budgets annexes.....	14
V. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES	15
1. La structure des effectifs de la Communauté de Communes.....	15
2. L'évolution des dépenses de personnel	17
3. Les lignes directrices de gestion	17
4. Projet d'administration.....	18
5. L'évolution prévisionnelle des effectifs de la structure et des dépenses de personnel ..	18
VI. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE	20
1. Plan pluriannuel d'investissement (PPI).....	20
2. Le pacte financier et fiscal	21
VII. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.....	23
1. Les budgets annexes	23
2. Les budgets de lotissements de Zones d'activités	23
3. Le budget principal.....	25
a. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement	25

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231115-2023-11-14-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2023

b. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement	25
c. La prospective financière du budget principal.....	26
4. L'évolution de l'endettement	27

I. PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (qui a ajouté un article D. 2312-3 après l'article R. 2312-2 du CGCT), prévoit qu'il doit comporter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Enfin, doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire de la Communauté de communes les informations afférentes :

- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel,
- La durée effective du travail dans la Communauté de communes,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Communauté de communes.

Le rapport prévu à l'article L 2312-1 du CGCT doit être transmis par la Présidente de l'EPCI à fiscalité propre aux communes-membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ce document par tout moyen.

II. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1. Le contexte mondial

Le début d'année 2023 a été plus dynamique que prévu, favorisé par la baisse des prix de l'énergie et la réouverture de la Chine. Pour autant, la croissance mondiale a été ralentie. L'effet du resserrement des politiques monétaires est devenu de plus en plus visible, la confiance des entreprises et des consommateurs s'est dégradée et le rebond observé en Chine s'est estompé. La croissance du PIB mondial est annoncée à environ 2.7 % en 2024.

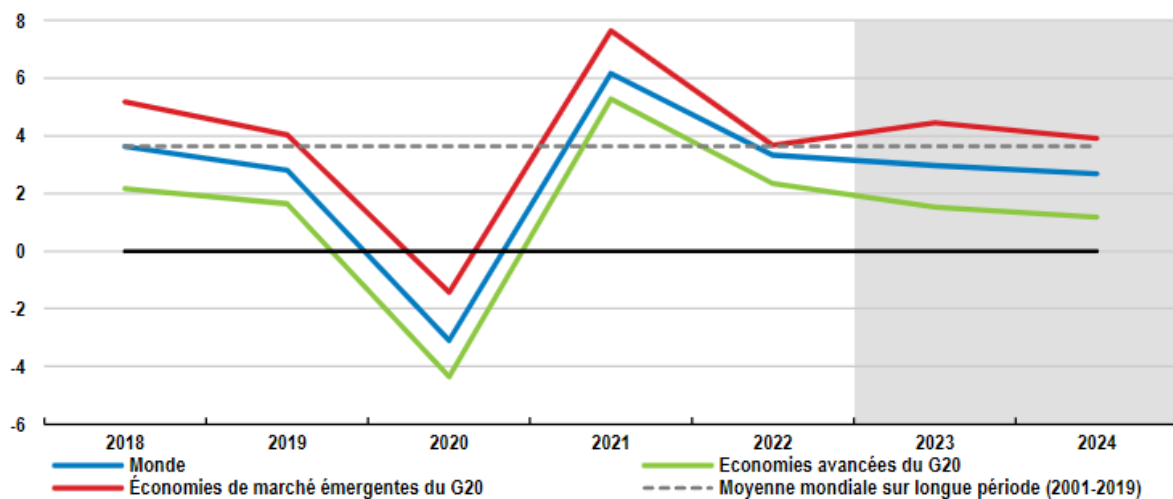
Aux États-Unis, la croissance annuelle du PIB devrait ralentir et passer à 1.3 % en 2024. Dans la zone euro, où la demande est déjà faible, la croissance du PIB devrait se redresser légèrement pour atteindre 1.1 % en 2024. En Chine, la croissance devrait être relativement modérée avec 4.6 % en 2024.

L'inflation devrait baisser progressivement en 2024, mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 4.8 % en 2024.

Les gouvernements sont confrontés à une montée des tensions budgétaires provoquée par l'alourdissement de la dette et les surcroûts de dépenses liés au vieillissement des populations, à la transition climatique et à la défense. Un renfort de la coopération internationale est nécessaire pour pouvoir mieux coordonner les efforts d'atténuation des émissions de carbone et obtenir des progrès plus rapides en la matière.

Graphique 6. La croissance mondiale devrait rester modérée

Pourcentage, glissement annuel



2. Le contexte européen

En Europe, la reprise a été mise à mal par la crise énergétique qui a suivi le déclenchement de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Le rebond du PIB observé après la pandémie s'est estompé à mesure que les effets de la guerre se faisaient sentir, poussant à la hausse les prix de l'énergie et provoquant de nouvelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

L'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires a nourri l'inflation, amenant la BCE à resserrer sa politique monétaire. L'inflation s'est généralisée, soulignant la nécessité de maintenir une orientation monétaire et budgétaire restrictive.

Tableau 1. La croissance a ralenti dans la zone euro

	2021	2022	2023	2024
PIB réel (variation en %)	5.5	3.5	0.9	1.5
Consommation privée (variation en %)	3.7	4.4	0.2	1.5
Formation brute de capital fixe (variation en %)	3.6	3.7	0.6	1.4
Indice des prix à la consommation harmonisé (variation en %)	2.5	8.3	5.8	3.2
Taux de chômage (%)	7.7	6.7	6.7	6.6
Solde budgétaire (% du PIB potentiel)	-3.5	-3.0	-2.4	-2.1
Dette publique (définition de Maastricht, % du PIB)	97.3	93.2	92.3	92.0

3. Le contexte national

Suite aux multiples chocs auxquels l'économie française a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), elle résiste jusqu'ici. En effet, le soutien public a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie.

Le marché du travail est ainsi resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019). Les ménages ont également conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023), bien supérieur à celui qui prévalait fin 2019.

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu cet été du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs. Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer.

Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve fait face par ailleurs à un repli spectaculaire de son activité, qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

Évolution en %	2022	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,8	2,6
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,2	7,5

Source : Projections de la Banque de France, 18 septembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231115-2023-11-14-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2023

III. FINANCES LOCALES

1. Les finances locales

Les principaux indicateurs montrent que la situation financière des collectivités locales (syndicats compris) a continué de s'améliorer en 2022 après une année 2021 déjà favorable. Leur épargne brute a augmenté de 5,5 % en 2022 par rapport à 2021 et de 10,5 % par rapport à 2019. La progression de leur épargne nette est encore plus marquée : + 8,2 % par rapport à 2021, + 17,1 % par rapport à 2019. Le solde de leur compte au Trésor, témoignant de leur trésorerie, a atteint, en 2022, 57,2 Md€, contre 56,6 Md€ en 2021 et 43,9 Md€ en 2019, soit une hausse de + 29 %.

Cette bonne situation financière résulte de plusieurs facteurs : la capacité des collectivités locales à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour faire face aux crises, le dynamisme de leurs recettes fiscales dont l'assiette est insensible aux effets de la conjoncture économique et le soutien continu de l'État depuis 2017 (hausse de la DGF, plan de relance, fonds vert, différents filets de sécurité). Pour autant, la situation reste disparate en fonction des collectivités.

Ainsi, si les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont été dynamiques (+ 4,6 % par rapport à 2021, soit + 8,1 Md€) dans le contexte inflationniste, leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) l'ont été encore davantage (+ 4,7 %, soit + 10,0 Md€). Les DRF ont en effet été tirées par la hausse des frais de personnel (+ 5,2 %) et des achats et charges externes (+ 8,6 %), notamment stimulés par l'inflation. L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a toutefois été inférieure à celle des recettes réelles de fonctionnement (+ 4,6 % soit + 10,0 Md€), qui ont été tirées par la progression des impôts et taxes (+ 4,8 %), notamment portée par le dynamisme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) depuis les dernières réformes de la fiscalité locale. Les collectivités ont également bénéficié en 2022 du soutien de l'État face à l'inflation, lequel s'est poursuivi en 2023. Enfin, les dépenses d'investissement (hors remboursements) ont été dynamiques (+ 7,1 %) et atteignent 67,9 Md€ fin 2022, contre 63,6 Md€ en 2019.

Les remontées comptables arrêtées à la fin du premier semestre 2023 indiquent un contraste entre la situation financière du bloc communal, qui continue au global de s'améliorer par rapport à 2022, et celle des départements et des régions, marquée par un repli de l'épargne brute (découlant notamment, pour les départements, de la réduction des recettes de DMT0, égale à - 14,0 % entre les 30 juin 2022 et 2023).

2. Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024

Après treize ans de gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF), une ressource versée par l'Etat aux communes, intercommunalités et départements, celle-ci est augmentée pour la deuxième année consécutive. La DGF augmentera de 220 M€ en 2024 (après une hausse de 320 M€ en 2023 qui a bénéficié à 90 % des communes).

De plus, le PLF pour 2024 prévoit un renfort du soutien à l'investissement local, avec un élargissement de l'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrain à compter du 1er janvier 2024, représentant 7 Md€ de FCTVA mais aussi 4,5 Md€ supplémentaires de dotations d'investissement local (y compris fonds vert). Un accent particulier est mis sur la territorialisation de la transition écologique, avec 2,5 Md€ de fonds vert pour encourager les initiatives écologiques locales.

Ce Projet de Loi de Finances met l'accent sur les besoins spécifiques des territoires ruraux et leur patrimoine naturel. L'État renforce donc son soutien par le plan « France Ruralités » à hauteur de 100M€, la création d'une dotation de valorisation des aménités rurales également dotée de 100M€, la modernisation des zones de revitalisation rurale et la réforme du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

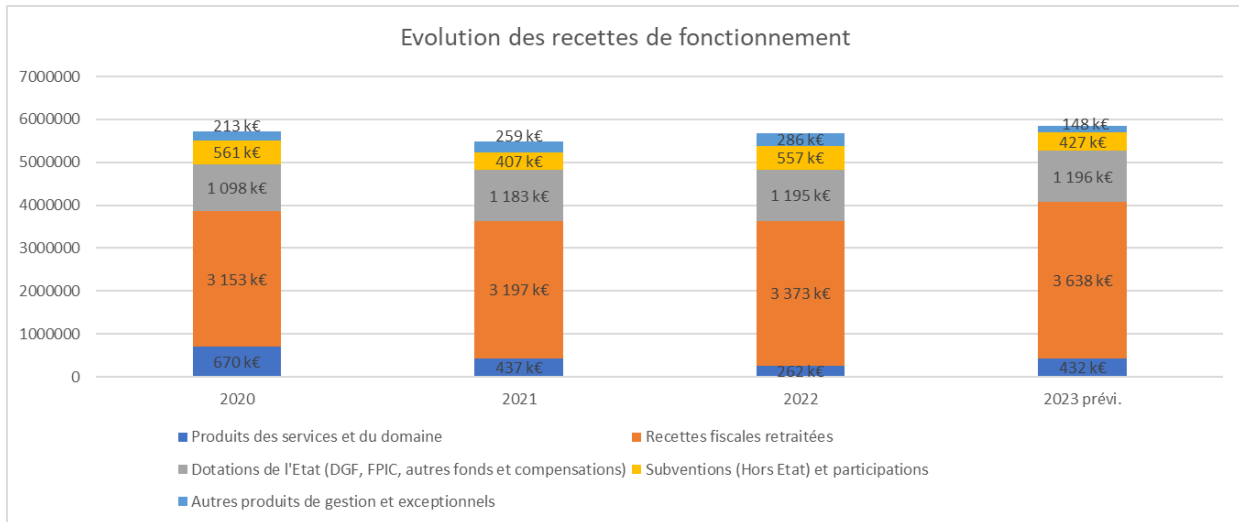
Également, le texte repousse à 2027 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231115-2023-11-14-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2023

IV. LA SITUATION RETROSPECTIVE DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

1. Les résultats prévisionnels 2023 de la section de fonctionnement du budget principal

a. Les recettes de fonctionnement



Depuis 3 ans, les recettes réelles du budget principal sont en progression même si au global les produits restent faibles. La progression majeure porte sur les recettes fiscales et notamment liées à l'augmentation du taux de la taxe foncière pour les propriétés bâties et la dynamique de la fraction TVA. Les produits réels (hors charges financières et exceptionnelles) représenteraient en 2023 environ 347€ par habitant.

▪ Evolution de la fiscalité et des dotations

IMPOTS ET TAXES	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA prévi 2023	EVO. CA
Impôts directs locaux (CFE, TFB, TFNB)	925 388,00 €	964 938,00 €	1 090 000,00 €	1 182 929,00 €	18,43%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	477 674,00 €	508 237,00 €	520 000,00 €		
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	346 363,00 €	324 500,00 €	325 000,00 €	268 396,00 €	-20,90%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	69 283,00 €	73 306,00 €	70 000,00 €	76 459,00 €	4,12%
Autres impôts locaux ou assimilés	15 503,00 €	13 194,00 €	10 000,00 €	10 827,00 €	-31,94%
Attribution de compensation	59 965,88 €	78 028,88 €	123 000,00 €	78 028,88 €	0,00%
FNGIR	36 496,00 €	36 501,00 €	36 000,00 €	36 492,00 €	-0,02%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	332 831,00 €	336 131,00 €	150 000,00 €	307 912,00 €	-9,16%
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	146 160,00 €	178 119,00 €	178 000,00 €	177 615,00 €	-0,28%
Taxes de séjour	23 365,64 €	16 331,24 €	16 000,00 €	8 560,94 €	-90,76%
Reversement du prélèvement sur les jeux				3 172,49 €	100,00%
Prélèvement sur les produits des jeux	1 502,85 €	- €	1 000,00 €	3 272,32 €	100,00%
Fraction de TVA (compensation TH)	1 193 410,00 €	1 307 743,00 €	1 350 000,00 €	1 375 458,00 €	4,92%
Fraction de TVA (compensation CVAE)				530 918,00 €	2,06%
TOTAL	3 627 942,37 €	3 837 029,12 €	3 869 000,00 €	4 060 040,63 €	5,49%

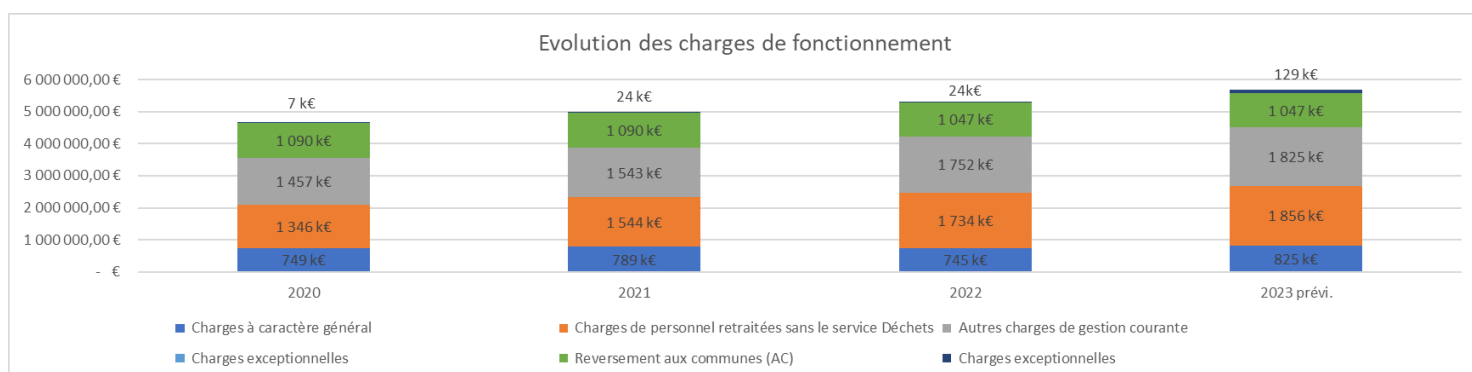
En 2023, la fiscalité progresse de 5,49 %, progression liée principalement à la hausse de la taxe foncière non bâtie qui augmente en valeur de 130 k€. En termes de fiscalité Entreprises, la CFE est en légère augmentation du fait de l'évolution des bases (2%). Par contre, la TASCOM subit une forte baisse de 20%. Globalement, les recettes fiscales provenant des entreprises restent très faibles et en recul.

La fraction de TVA évolue de 4.92 % et connaît un ralentissement dans sa progression. La fraction de TVA venant en compensation de la suppression de la CVAE progresse de 4 % par rapport à la recette de CVAE 2022.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA prévi 2023
Régions	3 249,60 €		2 000,00 €	- €
FCTVA	2 662,18 €	1 217,46 €	- €	911,50 €
Dotation de compensation des EPCI	391 638,00 €	383 047,00 €	370 000,00 €	380 823,00 €
Autres communes			- €	3 854,93 €
D.C.R.T.P.	14 283,00 €	14 283,00 €	14 000,00 €	14 283,00 €
Autres	418 510,67 €	529 435,59 €	355 000,00 €	345 500,00 €
Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	75 238,00 €		- €	11 024,00 €
Dotation d'intercommunalité des EPCI	178 271,00 €	196 832,00 €	200 000,00 €	218 566,00 €
Départements	29 813,00 €	25 915,00 €	14 000,00 €	24 608,00 €
Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	33 208,77 €	32 977,05 €		32 000,00 €
Communes membres du GFP			- €	4 250,00 €
Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	15 785,00 €	130 651,00 €	130 000,00 €	161 318,00 €
Autres (Compensation d'Etat TH, etc...)	79 304,01 €	72 408,00 €	21 000,00 €	- €
Autres groupements			- €	4 152,40 €
Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)	58 005,00 €	29 103,00 €	25 000,00 €	28 675,00 €
Autres attributions et participations	5 105,70 €			
TOTAL	1 305 073,93 €	1 415 869,10 €	1 131 000,00 €	1 229 965,83 €

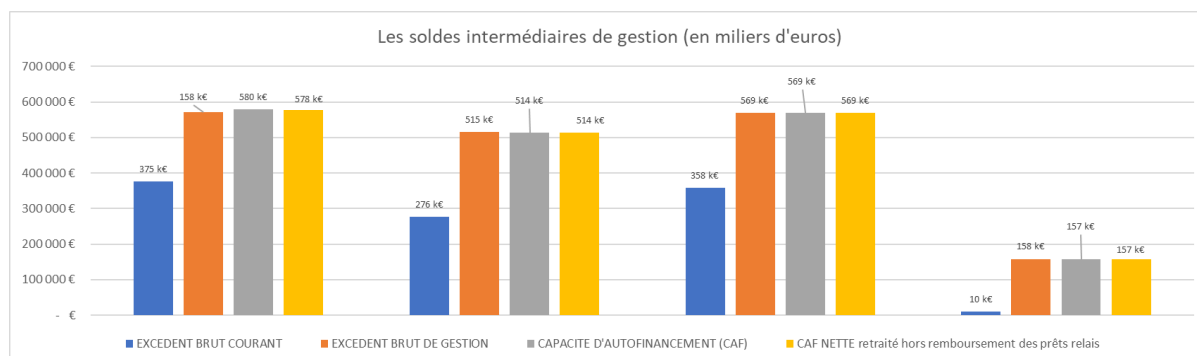
Suite à la Loi de Finances 2022, et l'exonération de 50 % de la CFE sur les locaux industriels, l'Etat est venu compenser cette perte à hauteur de 130 000 € en 2022, puis à hauteur de 160 000 € en 2023 pour la Communauté de communes. La DGF, quant à elle, est en augmentation d'environ 10 %. Des incertitudes demeurent sur les subventions versées par la CAF. Dans l'attente des bilans de fin d'année, les montants prévisionnels de 2023 restent prudents.

b. Les dépenses de fonctionnement



Les charges réelles de fonctionnement augmentent respectivement de 6,51 % entre 2020 et 2021, de 5,93 % entre 2021 et 2022 et de façon prévisionnelle de 4,67 % entre 2022 et 2023. On constate que l'augmentation des dépenses est forte en volume mais cette progression tend à diminuer d'année en année. Une bonne partie de cette augmentation est liée à des causes extrinsèques (l'augmentation de la participation au SDIS, l'augmentation progressive des participations aux Syndicats de bassins, l'augmentation du point d'indice, la revalorisation salariale des échelons du bas de la catégorie C et de la catégorie B et la reconduction du mécanisme GIPA impactant la masse salariale, l'impact de l'inflation sur les charges à caractère général ...). A noter toutefois, une dépense exceptionnelle sur le chapitre 014 à hauteur de 127k€ correspondant à la régularisation budgétaire de dégrèvements de TASCOM d'années antérieures qui viendra impacter significativement le résultat de l'année 2023.

c. Le résultat prévisionnel et la capacité d'autofinancement

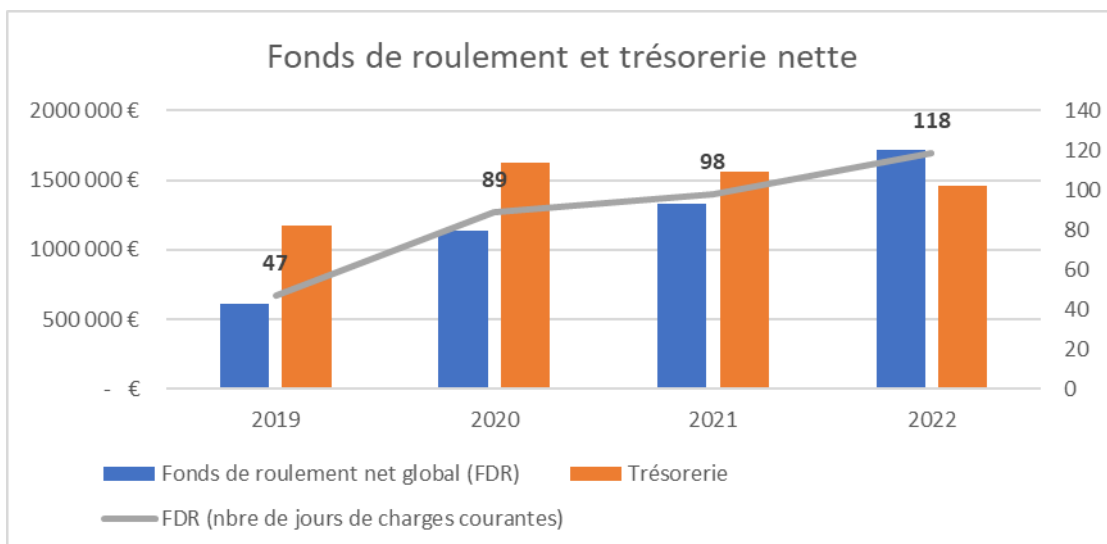


Depuis 3 ans, et suite à la création du budget annexe Déchets, la situation de la Communauté de communes a pu s'améliorer grâce à plusieurs mesures. L'instauration de la taxe foncière à 2 % et la révision libre des attributions de compensation sont les deux facteurs qui ont permis d'assainir la situation financière et de retrouver un équilibre. Cependant, cette situation ne permet pas d'atteindre un taux d'épargne suffisant pour se lancer dans des projets d'investissement importants. **On constate également que suite à la crise sanitaire, la montée de l'inflation et les nouvelles réformes fiscales, la situation de la Communauté de communes tend à se dégrader.**

d. La trésorerie et le besoin en fonds de roulement

La Communauté de communes dispose d'un seul compte auprès de la Trésorerie. Pourtant, le budget annexe REOMi, en tant que service public industriel et commercial (SPIC) dispose d'une autonomie financière et aurait dû comporter un compte au Trésor dès sa création en 2019. Il est donc nécessaire de régulariser la situation. Aussi, à partir du 1er janvier 2024, il sera donc ouvert un deuxième compte pour le budget annexe Déchets.

	2019	2020	2021	2022
Passif (Fonds propres et provisions)	16 827 467,15 €	17 799 800,07 €	17 603 402,74 €	18 180 487,25 €
Dettes financières à long terme	699 207,52 €	449 207,52 €	199 207,52 €	199 207,52 €
Actif immobilisé	16 912 037,75 €	17 114 920,20 €	16 471 145,89 €	16 666 443,88 €
Fonds de roulement	614 636,92 €	1 134 087,39 €	1 331 464,37 €	1 713 250,89 €
Trésorerie	1 178 325,93 €	1 624 728,08 €	1 559 615,61 €	1 457 119,59 €



Le fonds de roulement permet de faire face seulement à 47 jours de dépenses en 2019, lorsqu'en 2022 le nombre équivaut à 118 jours.

2. Les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement des budgets annexes (hors zones d'activités)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION PROVISOIRES 2023	BUDGETS ANNEXES			
	REOMi	TRANSPORT SCO.	CENTRE AQUA.	SPANC
Ressources courantes (fiscalité, DGR, redevances de services,	2 314 181,41 €	1 007 916,78 €	878 638,01 €	127 260,50 €
Dépenses courantes (charges à caractère générale, personnel,	2 236 672,84 €	907 510,14 €	919 156,24 €	109 143,13 €
Excédent brut courant (EBC)	77 508,57 €	100 406,64 €	- 40 518,23 €	18 117,37 €
Produits de gestion (loyers, ...) et exceptionnels	7 784,08 €	19 425,00 €		
Charges exceptionnelles	249 437,55 €		5,54 €	
Excédent brut de gestion (EBG)	- 164 144,90 €	119 831,64 €	- 40 523,77 €	18 117,37 €
Produits financiers	7,52 €			
Charges financières	2 138,16 €	1 447,74 €	17 885,16 €	
Résultat réel de l'exercice	- 166 275,54 €	118 383,90 €	- 58 408,93 €	18 117,37 €
Résultat global (report N-1 + opérations d'ordre)	- 137 655,60 €	20 249,61 €	- 36 606,77 €	4 259,98 €

Il est précisé que ces résultats sont provisoires, mais permettent de disposer d'une trajectoire sur les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2023.

Les budgets annexes Transports scolaires, Déchets et Centre aquatique réunis représentent 74 % du budget principal. Par conséquent, les résultats de ces budgets peuvent venir clairement déséquilibrer le résultat global. On constate que les résultats des budgets annexes sont fragiles.

Le budget annexe REOMi (Déchets) doit faire face notamment à une dépense exceptionnelle de 237k€ (liée à une augmentation de la participation au syndicat de traitement des déchets (SMCNA)) qui rend son résultat global déficitaire.

Concernant le centre aquatique, l'équilibre du budget annexe est conditionné à la subvention versée par le budget principal, dont le montant prévisionnel est établi à environ 700 000€

3. L'investissement

a. Les investissements majeurs conduits en 2023

▪ Le budget principal

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023 prévi
Remboursement du capital restant dû	5 500,00 €	5 344,29 €
Réparations/Aménagt. MEEF	12 100,00 €	929,98 €
Achat Matériel de bureau et informatique	131 608,56 €	142 709,50 €
Réparations/Aménagt. Piste d'athlétisme	7 219,20 €	3 082,79 €
Réparations/Aménagt. Aire d'accueil GV	4 780,13 €	3 220,13 €
Réparations/Aménagt. Gendarmerie	49 926,28 €	33 563,13 €
Réparations/Aménagt. P.A Bluchets Sud	104 810,00 €	810,00 €
Réparations/Aménagt. P.A Druge Chevaux	9 000,00 €	- €
Réparations/Aménagt. CSC Tempo	2 200,00 €	- €
Réparations/Aménagt. Maison de l'Enfance	24 000,00 €	15 124,21 €
Création Nouvelle Zone d'activités - Blain	120 000,00 €	- €
Réparation/Aménagt. Micro-crèche Bouvron	37 000,00 €	10 691,05 €
Réparation/Aménagt. Micro-crèche Le Gâvre	31 650,00 €	16 198,24 €
Réparation/Aménagt. Micro-crèche La Chevallerai	33 937,00 €	12 650,69 €
Création d'une extension - Bâtiment Gare	182 000,00 €	7 440,00 €
Signalétique des bâtiments communautaires	45 000,00 €	- €
Projets Tourisme (Boucle, passerelles)	247 280,00 €	46 718,56 €
Elaboration du PLUI	160 432,22 €	47 613,00 €
Création d'une nouvelle déchèterie - Blain	407 740,00 €	65 529,00 €
Autres investissements hors opérations	129 316,61 €	96 276,06 €
TOTAL	1 745 500,00 €	507 900,63 €

Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur des travaux de réparation ou d'amélioration des bâtiments communautaires ainsi que des dépenses de logiciels et de matériel informatique. Elles représentent un montant d'environ 300k€ pour l'année 2022.

En 2023, concernant les projets majeurs, il peut être noté :

- La poursuite des études pré-opérationnelles de la nouvelle déchèterie de Blain,
- La poursuite de l'élaboration du PLUIh,
- L'avancée du projet de la boucle cyclable et touristique Canal Forêt
- Le lancement d'actions de rénovation énergétique de certains bâtiments communautaires,
- La finalisation de la mise en place d'un intranet (SharePoint).

▪ Les budgets annexes

Concernant les investissements conduits sur le **budget Transport scolaire**, le plan de renouvellement des cars prévu sur 5 ans prévoyait l'achat de trois nouveaux cars entre 2023 et 2025. Au regard des délais de livraison, le nouveau car attendu cette année sera livré au cours du 1^{er} trimestre 2024. Il n'y a donc pas de dépenses d'investissement impactant le budget 2023.

Sur le **budget Déchets**, une benne à ordures ménagères d'occasion a été achetée en septembre 2023 pour un coût d'environ 200 k€. Également, le budget 2023 prendra en compte un réassort de bacs roulants de 47k€.

Le budget Centre aquatique n'intègre pas de dépenses d'investissement importantes.

Le budget SPANC n'intègre pas de nouveaux investissements pour 2023.

Sur l'ensemble des budgets de lotissement de parcs d'activités, seul, celui de Bourg Besnier (La Chevallerai) intègre des travaux d'aménagement pour un montant d'environ 45 000 €.

b. Les résultats prévisionnels de la section d'investissement du budget principal et des principaux budgets annexes

SECTION D'INVESTISSEMENT PROVISoire 2023	BUDGET PRINCIPAL	REOMi	TRANSPORT SCO.	CENTRE AQUA.
RECETTES	1 679 995,60 €	932 754,21 €	571 622,68 €	1 070 241,11 €
Amortissements des immos.	200 655,60 €	133 450,33 €	172 553,78 €	
FCTVA	42 304,44 €	52 262,14 €		
Section de fonct. Reporté (1068)	400 648,14 €	250 000,00 €		
Subventions	22 932,00 €	74 737,95 €		
Autres	852,67 €			
Résultat reporté	1 012 602,75 €	422 303,79 €	399 068,90 €	1 070 241,11 €
DEPENSES	559 900,63 €	311 847,26 €	52 881,40 €	178 553,34 €
Opérations d'équipements	502 556,34 €	261 635,48 €	20 739,69 €	45 556,82 €
Remboursement d'emprunts	5 344,29 €	50 211,78 €	18 420,71 €	132 996,52 €
Autres	52 000,00 €		13 721,00 €	
Résultat de l'exercice avec report	1 120 094,97 €	620 906,95 €	518 741,28 €	891 687,77 €

Le faible niveau d'investissement sécurise budgétairement la situation générale qui est fragilisée par une section de fonctionnement dégradée. Néanmoins, la Communauté de communes doit pouvoir se projeter sincèrement dans ces opérations d'investissement recensées dans son plan pluriannuel d'investissement. Actuellement son taux de réalisation est très faible : 28 % de réalisations par rapport au BP 2023. Pour cela, il est nécessaire de pouvoir travailler sur le financement des différentes opérations.

V. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

1. La structure des effectifs de la Communauté de communes

Le nombre d'agents ayant travaillé pendant l'année 2023 et ce jusqu'au 31 octobre 2023 est de 118 agents. Sur ces 118 agents, 91 agents sont des agents titulaires ou contractuels (CDI, CDD) inscrits au tableau des effectifs et 27 étaient des remplaçants d'agents absents, soit 22.8% des effectifs représentant un coût brut de 156 444.58 €.

Sur les 91 agents comptabilisés au sein de la Communauté de communes, 36 sont des contractuels, soit 39.5% des effectifs.

Pour l'année 2023, la Communauté de communes a connu 6 départs d'agents (2 Cat. A ; 3 Cat. B et 1 Cat. C) et 4 arrivées (3 Cat. A et 1 Cat. B).

La répartition des agents par pôle est la suivante :

Filière/Pôle	Direction	Ressources & Moyens	Aménagement du territoire durable	Economie-Emploi	Mobilité	Équipement sportif	Petite Enfance	TOTAL
Administrative	4	5	5	4	1	6	0	25
Culturelle	1	0	0	0	0	0	0	1
Médico-sociale	1	0	0	0	0	0	16	17
Sportive	0	0	0	0	0	8	0	8
Technique	1	1	20	0	16	2	0	40
TOTAL	7	6	25	4	17	16	16	91

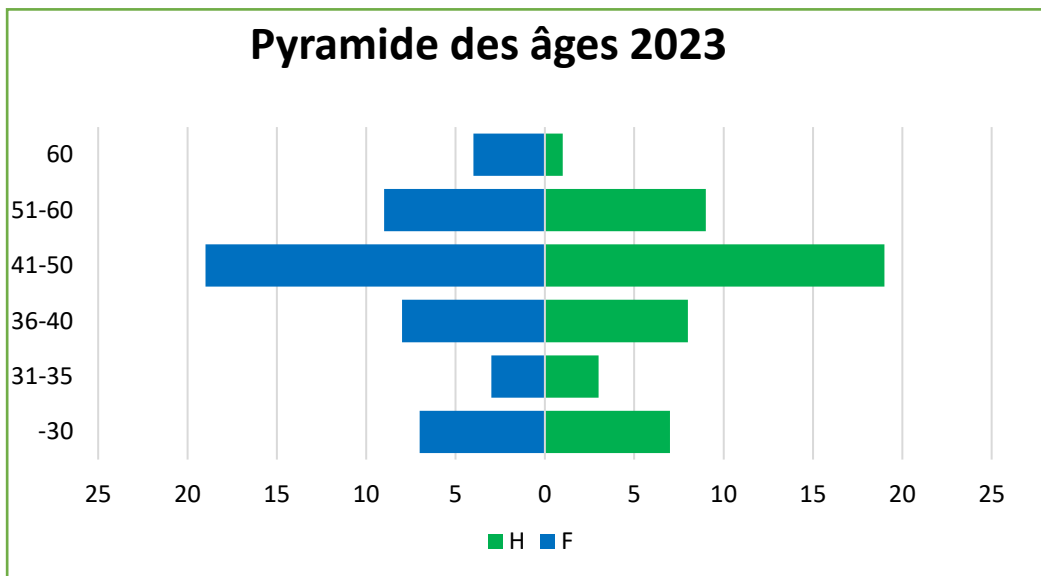
Le nombre d'hommes et de femmes réparti par type de statut est le suivant :

Genre/Statut	Titulaire	Contractuel	Totaux
Homme	21	20	41
Femme	34	16	50
Totaux	55	36	91
%	60.4	39.6	100

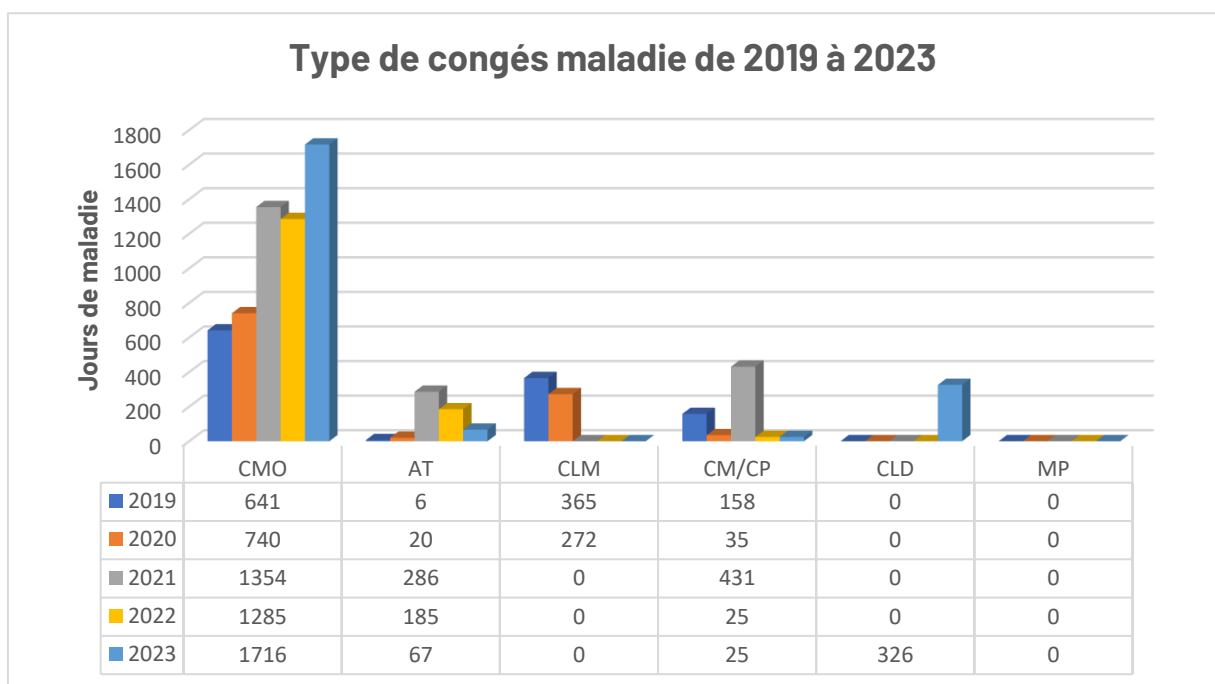
On constate une augmentation importante du nombre de catégorie B liée à la reprise en régie du Centre aquatique, les maîtres-nageurs étant de catégorie B. Les agents femmes représentent les 2/3 des catégories A.

Genre/Catégorie	A	B	C
Hommes	4	8	29
Femmes	14	10	26
Totaux	18	18	55

Des changements sont à noter concernant la pyramide des âges. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 41 – 50 ans. La tranche des 51- 60 ans devient plus importante que celle des 36- 40 ans. Cela confirme la nécessité d'anticiper ces évolutions par la mise en place d'une stratégie GPECT.



Par ailleurs, le nombre de jours d'arrêts maladie ordinaire sur la période 2019 – 2023 a fortement augmenté, comme cela peut être constaté sur le graphique suivant :



- COM** : Congé de maladie ordinaire
- AT** : Accident du travail
- CLM** : congé de longue maladie
- CM/CP** : Congé Maternité/paternité
- CLD** : congé de longue durée
- MP** : Maladie professionnelle

Accusé de réception en préfecture
 044-244400453-20231115-2023-11-14-DE
 Date de réception préfecture : 17/11/2023

2. L'évolution des dépenses de personnel

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA PREVI 2023
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	470 714,92 €	430 756,93 €	177 574,66 €	120 527,40 €	154 340,00 €	91 194,91 €
6218 - Autres personnels extérieurs	82 472,00 €	38 873,30 €	66 310,29 €	36 434,03 €	32 300,00 €	35 674,14 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	8 154,03 €	7 116,41 €	7 775,33 €	8 336,02 €	11 270,00 €	9 368,27 €
6336 - Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique	27 596,82 €	25 110,96 €	29 655,79 €	39 801,49 €	45 160,00 €	44 065,64 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	317 910,27 €	316 568,05 €	516 606,88 €	660 751,22 €	691 500,00 €	743 931,77 €
64111 - Rémunération principale	711 956,18 €	689 611,42 €	584 429,57 €	585 118,02 €	791 450,00 €	774 584,60 €
64112 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	28 380,13 €	27 492,46 €	24 826,48 €	23 727,44 €	18 680,00 €	25 616,71 €
64113 - NBI					12 300,00 €	- €
64118 - Autres indemnités	149 811,66 €	145 126,00 €	113 121,21 €	113 308,93 €	174 350,00 €	70 781,74 €
6413 - Primes et gratifications	52 284,74 €	53 104,46 €	94 661,87 €	113 634,84 €	113 600,00 €	79 481,01 €
64131 - Rémunérations	300 558,48 €	281 374,47 €	320 697,19 €	626 585,11 €	502 900,00 €	577 912,43 €
64136 - Indemnités liées à la perte d'emploi	8 182,09 €	1 470,50 €	1 887,46 €	- €	- €	- €
64168 - Autres emplois aidés					1 900,00 €	- €
64138 - Primes et autres indemnités	6 421,88 €	6 203,93 €	5 925,74 €	69 273,13 €	126 350,00 €	37 533,93 €
6414 - Indemnités et avantages divers	2 500,20 €	2 468,37 €	3 675,75 €	- €	2 200,00 €	4 162,40 €
64141 - Indemnité inflation			- €	2 700,00 €	- €	- €
64148 - Autres indemnités et avantages divers			- €	4 415,20 €	- €	- €
6415 - Supplément familial	1 050,49 €	2 040,28 €	1 919,49 €	3 071,27 €	4 365,00 €	5 121,46 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	317 663,51 €	312 565,39 €	348 063,29 €	506 240,76 €	498 550,00 €	517 124,22 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	371 271,36 €	384 573,89 €	396 479,09 €	439 324,64 €	442 100,00 €	501 941,93 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 675,82 €	19 364,17 €	22 048,10 €	38 978,24 €	37 640,00 €	37 540,63 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	- €	29 317,02 €	54 857,30 €	39 292,89 €	53 600,00 €	57 719,66 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	- €	44 555,63 €	62 018,65 €	34 720,36 €	15 030,00 €	44 242,47 €
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	17 297,29 €	17 159,74 €	18 602,33 €	24 372,13 €	26 710,00 €	25 573,48 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	6 242,33 €	6 281,49 €	12 774,00 €	11 767,15 €	16 755,00 €	11 824,68 €
648 - Autres charges de personnel					11 070,00 €	11 921,60 €
TOTAL CHAPITRE 12 - Charges de personnel	2 900 144,20 €	2 841 134,87 €	2 863 910,47 €	3 502 380,27 €	3 784 120,00 €	3 695 396,09 €
TOTAL Charges de personnel consolidées (Sans refacturation des MAD)	2 429 429,28 €	2 410 377,94 €	2 686 335,81 €	3 381 852,87 €	3 629 780,00 €	3 604 201,18 €
Evolution des charges de personnel		-0,78%	11,45%	25,89%		6,57%
TOTAL Charges de gestion (011,012,014,65)	7 821 774,03 €	7 691 599,77 €	8 021 542,11 €	9 247 551,70 €	10 538 041,00 €	
Part des charges de personnel /charges de gestion	31,06%	31,34%	33,49%	36,57%	34,44%	

Les dépenses de personnel ont fortement augmenté ces dernières années. Il peut être mis en avant deux épisodes de croissance : le renfort des services supports, l'embauche de chargés de mission pour conduire certains projets (PLUIh, ORT, CTG/ PEDT) et la reprise en régie du centre aquatique. Pour autant, la part des charges de personnel par rapport aux dépenses globales de gestion reste constante malgré la prise en compte des mesures gouvernementales en termes de ressources humaines.

3. Les lignes directrices de gestion

Au cours de l'année 2023, et comme annoncé dans le ROB 2022, la Communauté de communes a lancé une procédure de révision de l'IFSE, pour laquelle la loi indique un délai de révision tous les 4 ans. La délibération fixant le régime indemnitaire a été adoptée fin d'année 2018. Cette procédure a permis de régulariser des situations inégales en interne mais également par rapport aux communes et EPCI voisins.

Pour les années 2024-2025, il est envisagé notamment de :

- Revoir le règlement intérieur de la Communauté de communes dont certains articles ne correspondent plus au fonctionnement actuel ;
- Mettre fin au versement de la prime de fin d'année et étudier la possibilité d'intégrer son montant au sein du RIFSEEP ;
- Porter une réflexion sur une stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au regard de la pyramide des âges de la Communauté de communes et de l'usure professionnelle constatée sur certaines professions ;
- Formaliser un plan de formation à l'échelle de la Communauté de Communes.

4. Projet d'administration

Le 4 mai 2023, Pays de Blain Communauté a officiellement lancé l'élaboration de son Projet d'administration. L'objectif est d'améliorer l'organisation de l'administration pour rendre un meilleur service aux usagers et assurer de bonnes conditions de travail aux équipes. Il doit aussi permettre à l'administration de mettre en application le Projet de territoire.

Plusieurs ateliers pilotés par le cabinet accompagnant la démarche - le collectif 100Watts - sont organisés sous forme de formations-actions, les agents participants sont formés aux techniques d'animation et d'intelligence collective tout en construisant les actions du Projet d'administration.

Pendant plus 1 an, les agents vont travailler sur les 5 thématiques suivantes : l'environnement de travail, la culture commune au sein de la collectivité, les relations aux élus et aux communes-membres, le service rendu aux usagers et l'organisation et le fonctionnement interne. Des trinômes référents pour chaque thème du projet d'administration ont été constitués. L'échelle de participation au projet n'est pas la même pour les agents de Pays de Blain Communauté mais ces derniers sont tous impliqués. Ils contribuent à la démarche que ce soit par des échanges, des questionnaires ou par d'autres actions menées par les trinômes. Une restitution sous forme de plan d'action pour chaque thème travaillé sera réalisée. Ce plan d'action sera mis en œuvre et suivi par le Comité Social Territorial (CST).

5. L'évolution prévisionnelle des effectifs de la structure et des dépenses de personnel

Afin d'évaluer les dépenses de personnel au titre de l'année 2024, les éléments suivants ont été pris en compte :

- L'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024 (35 000 € Charges comprises(CC)),
- L'augmentation du taux de la contribution employeur finançant la CNRACL,
- L'effet année pleine des évolutions réglementaires de 2023 (revalorisation du point d'indice de 1,5 %, revalorisation salariale des échelons du bas de la catégorie C et de la catégorie B, la reconduction GIPA),
- La hausse de la participation des employeurs aux titres de transport (de 50 à 75 %),
- La revalorisation de l'IFSE en année pleine (36 400 € CC),
- L'augmentation de l'assurance statuaire pour couvrir la maladie ordinaire +30j.

Par ailleurs, en termes de recrutement, les postes suivants sont proposés dans le cadre de l'élaboration du BP 2024 :

- Un-e assistant-e administratif-ive RH et Marchés publics à temps plein dans le cadre de la mise en œuvre d'une action de mutualisation sur les compétences Ressources Humaines et Marchés publics avec les communes-membres. Cet-te assistant-e viendra à l'appui de la gestionnaire RH et du.de la chef.fe de service Finances – Marchés publics de l'EPCI,
- L'augmentation du temps de travail d'un des animateur.rices du RPE en passant de 0.3 ETP à 0.8 ETP nécessaire dans le cadre du renouvellement du projet du RPE,
- Un-e agent-e technique à temps complet au sein du service de collecte des déchets suite au passage de la collecte des emballages en porte à porte et un fonctionnement avec 3 bennes de collecte,
- Une augmentation de temps de travail de deux agents techniques du service Déchets (15H complémentaires par semaine) soit deux temps complets à partir du 1^{er} janvier 2024,

- Un-e volontaire territorial-e en administration pour le pôle Transports- Mobilités afin de travailler sur la compétence AOM.

A plus long terme, il sera également nécessaire de prendre en compte les obligations Employeur concernant le nouveau régime de protection sociale (prévoyance : 1/01/2025 et complémentaire santé : 1/01/2026) dans les futures élaborations budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231115-2023-11-14-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2023

VI. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

1. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Suite à l'élaboration du Projet de Territoire courant jusqu'en 2035, un plan de mandat a été constitué pour calibrer les investissements à réaliser au cours du mandat. Le plan pluriannuel d'investissement prend donc en compte ces différents projets lancés sur la période 2020 - 2026. Les investissements courants liés notamment aux bâtiments et aux infrastructures ne font pas partie de ce PPI. Ils représentent environ 150 000 à 185 000 € par an.

Il peut être noté en projets majeurs qui se poursuivent en 2024 :

- Les études dans le cadre de la création d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Blain (affecté à partir de 2024 au budget annexe Déchets),
- Le lancement de l'OPAH- RU,
- La réalisation de la boucle cyclable touristique dite « boucle Canal Forêt »,
- L'achat de deux cars neufs pour le transport scolaire,
- La finalisation du projet de PLUi,
- La rénovation énergétique des bâtiments et l'optimisation énergétique du centre aquatique,
- Concernant les parcs d'activités, la suite des travaux de requalification de voirie sera intégrée au budget de lotissement Bourg Besnier (La Chevallerais) ainsi qu'au budget principal pour le parc d'activités des Bluchets Sud. Des études pour une future extension dans la zone des Bluchets Nord et la création d'une nouvelle zone sur la commune de Blain sont également inscrites budgétairement.

L'actualisation proposée du plan pluriannuel d'investissement est la suivante :

	CA 2023 prévi.	2024	2025	2026	TOTAL
POLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (Aménagt/Environnement/Eau)	314 777,00 €	815 000,00 €	3 126 000,00 €	404 000,00 €	4 659 777,00 €
PLUi	47 613,00 €	260 000,00 €			307 613,00 €
Construction d'une nouvelle déchèterie de Blain	65 529,00 €	505 000,00 €	2 656 000,00 €	234 000,00 €	3 460 529,00 €
Dispositif ACTEE SEQUOIA – Amélioration thermique des bâtiments		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – renouvellement urbain OPAH-RU	- €		120 000,00 €	120 000,00 €	240 000,00 €
Remplacement Bennes à ordures	201 635,00 €		300 000,00 €		501 635,00 €
POLE TRANSPORT - MOBILITES	35 952,40 €	510 000,00 €	211 000,00 €	25 000,00 €	781 952,40 €
Aménagement de pistes cyclables/stationnements vélos (cf. schéma directeur DP)	35 952,40 €	15 500,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	111 452,40 €
Modernisation de la flotte de cars		352 000,00 €	176 000,00 €		528 000,00 €
Aménagement de lignes de covoiturage		142 500,00 €			142 500,00 €
POLE ECONOMIE (Economie, Tourisme, Emploi)	46 718,56 €	497 800,00 €	170 000,00 €	1 120 000,00 €	1 834 518,56 €
Développement du cyclotourisme : aménagement de la boucle canal forêt	46 718,56 €	330 000,00 €	- €	- €	376 718,56 €
Extension zones d'activités à Blain (Court terme : foncier communal)		126 000,00 €	120 000,00 €	1 000 000,00 €	1 246 000,00 €
Travaux de requalification Bourg Besniers		41 800,00 €			41 800,00 €
Création Nouvelle zone d'activités à Blain (Long terme)			50 000,00 €	120 000,00 €	170 000,00 €
SOCIAL (Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, CLIC)	- €	373 500,00 €	- €	- €	373 500,00 €
Projet Ilôt culturel - bâtiment TEMPO (étude de programmation?)		20 000,00 €			20 000,00 €
Achat et aménagement d'un bus itinérant pour le RPE		353 500,00 €			353 500,00 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 082,79 €	154 500,00 €	320 000,00 €	70 000,00 €	547 582,79 €
Travaux de renovation énergétique du centre aquatique		150 000,00 €	270 000,00 €	20 000,00 €	440 000,00 €
Aménagements Piste d'athlétisme	3 082,79 €	4 500,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	107 582,79 €
MOYENS GENERAUX	132 239,88 €	75 900,00 €	1 500 000,00 €	1 440 000,00 €	3 148 139,88 €
Extension du siège	7 440,00 €	10 000,00 €	1 450 000,00 €	1 390 000,00 €	2 857 440,00 €
Matériels informatique et bureautique, dématérialisation et logiciels	96 478,12 €	65 900,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	262 378,12 €
Renouvellement Flotte de véhicules vers des motorisations propres	28 321,76 €				28 321,76 €
PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE	46 231,38 €	- €	5 000,00 €	- €	51 231,38 €
Mise en réseau informatique des bibliothèques	46 231,38 €		5 000,00 €		51 231,38 €
TOTAL	579 002,01 €	2 426 700,00 €	5 332 000,00 €	3 059 000,00 €	11 396 702,01 €

Il est nécessaire de poursuivre le travail de pluriannualité des opérations dans le cadre de la mise en place de la M57 afin de respecter la sincérité budgétaire. Il est donc prévu de revoir un certain nombre d'opérations réalisées sur plusieurs années afin de les intégrer dans des AP/CP.

Dans ce cadre, une autorisation de programme sera ouverte sur le **budget annexe Transport scolaire** pour intégrer la fin du programme de renouvellement des cars.

Sur le **budget annexe Déchets (REOMi)**, la construction de la nouvelle déchèterie sera également programmée en AP/CP comme elle l'était sur le budget principal.

Enfin, des travaux de rénovation sont prévus au centre aquatique afin de pouvoir diminuer les consommations d'électricité et de gaz. Ceux-ci devront respecter une programmation sur plusieurs années au regard du montant et devront être inscrits en AP/CP sur le **budget annexe Centre aquatique**.

2. Le pacte financier et fiscal

Depuis le mois de juin 2022, la Communauté de communes et les communes-membres se sont lancées dans l'élaboration d'un pacte financier et fiscal. Celui-ci a été précédé d'un diagnostic de la situation financière et fiscale de chaque structure.

Il a notamment été mis en avant le faible niveau de recettes fiscales émanant des entreprises du territoire qui ne permet pas à l'intercommunalité de faire face à la gestion de ses compétences et la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires au territoire. Le diagnostic met également en exergue la situation des communes qui se dégrade, prospectivement sur la fin du mandat, réduisant leur capacité d'épargne et la réalisation de leurs projets communaux prévus au cours du mandat.

Une pause a été réalisée dans les travaux de formalisation du pacte financier et fiscal dans l'attente des rapports respectifs de la commune de Blain et de la Communauté de communes, suite aux contrôles des comptes réalisés par la Chambre Régionale des Comptes.

Pour rappel, afin de permettre à la Communauté de communes de réaliser les opérations d'investissement majeurs de son PPI, tout en n'impactant pas significativement les situations financières des communes-membres, il a été proposé un certain nombre de mesures constituant le pacte financier et fiscal et décrites ci-dessous :

1. **Répartition de droit commun du FPIC** en lieu et place de la répartition dérogatoire libre instituée depuis plus de 5 ans.
2. **Révision libre des attributions de compensation de chaque commune-membre** pour compenser la perte de recettes pour l'intercommunalité du fait d'une répartition de droit commun du FPIC (mesure qui s'équilibre avec le point 1).
3. **Révision libre supplémentaire de l'attribution de compensation de Bouvron** dans le cadre d'un rééquilibrage territorial en lien avec de la fiscalité Entreprises perçue par Pays de Blain Communauté sur chaque commune.
4. **Partage de la taxe d'aménagement** perçue par les communes sur les parcs d'activités.
5. **Exonération de la taxe foncière sur les bâtiments communautaires** (exemple : le centre aquatique).
6. **Relèvement du taux de la taxe foncière bâtie** de l'intercommunalité de 1 % pour le reste du mandat.

7. **Mise en place d'un observatoire fiscal** afin de mieux coordonner et connaître la fiscalité perçue sur le territoire du Pays de Blain.
8. **Renforcement de la coordination dans le choix des projets d'investissement et d'équipement** du territoire entre les communes et l'EPCI (planifier et coordonner la mise en œuvre dans le temps des plans d'investissement communaux et communautaires).
9. **Réflexion sur la création de services communs** (avec imputation des charges fixes sur les attributions de compensation).
10. Aller vers une **organisation commune des financements octroyés au territoire** (dans le cadre du CR RTE et des contrats départementaux et régionaux).

Il est proposé à ce stade de ne pas intégrer ces mesures dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 et de le faire par décisions modificatives lorsque son approbation sera validée par délibération du Conseil communautaire et des différents Conseils municipaux.

VII. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1. Les budgets annexes

La section de fonctionnement du **budget annexe REOMi (Déchets)** va se tendre très fortement sur l'année 2024 et les suivantes. Les participations versées au syndicat SMCNA pour le traitement Déchets vont progresser de 22% représentant en valeur un montant de 342k€. Par ailleurs, comme annoncé dans le chapitre V, les charges de personnel augmenteront afin d'assurer un meilleur soutien et contrôle dans les déchèteries. Par conséquent, à ce jour, le produit de la redevance incitative ne permet pas d'absorber le déficit prévisionnel 2023 ainsi que les nouvelles dépenses annoncées. Sans révision des tarifs de la redevance Déchets, le déséquilibre entre les dépenses et les recettes prévisionnelles est estimé à 600k€. En termes d'investissements, l'achat d'une benne neuve n'impactera le budget qu'en 2025. L'opération de la nouvelle déchèterie est réintégrée sur le budget annexe. Son financement par emprunt et par subvention d'investissement du budget principal devra s'opérer en 2025.

Le budget annexe Transport scolaire ne subit pas de changement hormis l'augmentation des charges de personnel liées aux différentes mesures. Le financement des cars est assuré par l'excédent de la section d'investissement.

Le budget annexe Centre aquatique reste très fragile en raison des faibles recettes perçues. Elles ne représentent que 20% des dépenses. Par conséquent, la subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget est très conséquente et atteindrait plus de 700k€ en 2024. Il sera nécessaire de travailler drastiquement sur la réduction des dépenses, car l'augmentation substantielle des recettes semble peu envisageable. Les investissements sont concentrés sur la réduction de la consommation d'énergie et la production d'énergie. Ceux-ci sont d'ailleurs finançables pour partie par le fonds vert et par les autres contractualisations.

La construction **du budget annexe SPANC** reste similaire aux années précédentes hormis la reprise en régie de la facturation en année pleine, auparavant effectuée par VEOLIA. Aucun investissement n'est prévu

2. Les budgets de lotissements de Zones d'activités

L'année 2024 devra permettre de régulariser les écritures de stock et pouvoir anticiper les déficits des zones d'activités à financer.

La prospective de clôture des zones d'activités est la suivante :

DEPENSES	PA NOE GREE - LA GAVRE			PA BEL AIR - BOUVRON		
	Prévisionnel 2018 € HT*	Réalisé € HT 2022	Prévisionnel 2032 €HT	Prévisionnel 2017 € HT*	Réalisé € HT	Prévisionnel 2027 €HT
Reprise du passif ZAC					573 142,82 €	573 142,82 €
Terrains	153 715,60 €	108 083,75 €	108 083,75 €	452 661,12 €	6 261,98 €	6 261,98 €
Etudes et prestations de service	226 191,07 €	336 928,76 €	346 928,76 €	855 440,72 €	829 169,33 €	829 169,33 €
Travaux	446 607,50 €	288 171,48 €	338 171,48 €			60 000,00 €
Frais de gestion (RH)		51 000,00 €	101 000,00 €	22 000,00 €	41 000,00 €	66 000,00 €
TFNB	5 000,00 €	773,00 €	2 773,00 €		8 830,00 €	16 330,00 €
Frais financiers	51 025,83 €		- €	50 000,00 €	11 793,45 €	15 139,02 €
TOTAL	882 540,00 €	784 956,99 €	896 956,99 €	1 380 101,84 €	1 470 197,58 €	1 566 043,15 €
RECETTES	Prévisionnel 2018 € HT*	Réalisé € HT 2022	Prévisionnel 2032 €HT	Prévisionnel 2017 € HT*	Réalisé € HT	Prévisionnel 2027 €HT
Vente de terrains aménagés	554 540,00 €	60 055,00 €	554 495,00 €	831 101,84 €	513 336,00 €	1 000 561,00 €
Subventions	328 000,00 €	442 100,00 €	442 100,00 €	549 000,00 €	581 160,00 €	581 160,00 €
Autres recettes					531,94 €	531,94 €
TOTAL	882 540,00 €	502 155,00 €	996 595,00 €	1 380 101,84 €	1 095 027,94 €	1 582 252,94 €
Résultat de clôture			99 638,01 €			16 209,79 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231115-2023-11-14-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2023

DEPENSES	PA BLUCHETS - BLAIN			PA BOURG BESNIER - LA CHEVALLERAI		
	Prévisionnel 2008 € HT*	Réalisé € HT	Prévisionnel 2026 €HT	Prévisionnel 2010 € HT*	Réalisé € HT	Prévisionnel 2027 €HT
Reprise du passif ZAC						
Terrains		552 410,87 €	552 410,87 €		46 121,06 €	46 121,06 €
Etudes et prestations de service		168 384,24 €	173 384,24 €		60 183,04 €	90 183,04 €
Travaux	1 790 109,00 €	923 425,89 €	943 425,89 €	301 819,43 €	112 554,26 €	172 554,26 €
Frais de gestion (RH)		112 162,96 €	127 162,96 €		55 500,00 €	80 500,00 €
TFNB		38 855,14 €	49 355,14 €		8 461,00 €	12 461,00 €
Frais financiers		104 011,93 €	129 046,38 €			- €
TOTAL	1 790 109,00 €	1 899 251,03 €	1 974 785,48 €	301 819,43 €	282 819,36 €	401 819,36 €
RECETTES	Prévisionnel 2008 € HT*	Réalisé € HT	Prévisionnel 2026 €HT	Prévisionnel 2010 € HT*	Réalisé € HT	Prévisionnel 2027 €HT
Vente de terrains aménagés	1 011 000,00 €	817 114,00 €	1 226 790,00 €	301 819,43 €	79 038,48 €	165 243,48 €
Subventions	594 180,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €		71 153,00 €	130 653,00 €
Autres recettes		38 166,65 €	38 166,65 €			
TOTAL	1 605 180,00 €	1 367 114,00 €	1 814 956,65 €	301 819,43 €	150 191,48 €	295 896,48 €
Résultat de clôture			- 159 828,83 €			- 105 922,88 €

En termes de construction budgétaire 2024, seul le P.A Bourg Besnier nécessite une programmation de travaux à hauteur de 41800 €. Les autres budgets de lotissement intégreront des dépenses principalement en lien avec les ventes. Il sera également prévu les recettes liées aux ventes de terrains qui pourront intervenir au cours de l'année 2024.

Par ailleurs, il est suggéré d'anticiper dès 2024 le déficit de clôture du Parc d'activités des Bluchets dont les modalités devront être définies par délibération. En effet, il est estimé une clôture du budget à fin 2026.

3. Le budget principal

a. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

La fiscalité

IMPOTS ET TAXES	BP 2023	CA prévi 2023	BP2024	EVO. CA
Impôts directs locaux (CFE, TFB, TFNB)	1 090 000,00 €	1 182 929,00 €	1 206 000,00 €	1,91%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	520 000,00 €			
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	325 000,00 €	268 396,00 €	250 000,00 €	-7,36%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	70 000,00 €	76 459,00 €	75 000,00 €	-1,95%
Autres impôts locaux ou assimilés	10 000,00 €	10 827,00 €	10 000,00 €	-8,27%
Attribution de compensation	123 000,00 €	78 028,88 €	80 000,00 €	2,46%
FNGIR	36 000,00 €	36 492,00 €	36 000,00 €	-1,37%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	150 000,00 €	307 912,00 €	300 000,00 €	-2,64%
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	178 000,00 €	177 615,00 €	178 000,00 €	0,22%
Taxes de séjour	16 000,00 €	8 560,94 €	16 000,00 €	46,49%
Reversement du prélèvement sur les jeux		3 172,49 €	3 000,00 €	-5,75%
Prélèvement sur les produits des jeux	1 000,00 €	3 272,32 €	3 000,00 €	-9,08%
Fraction de TVA (compensation TH)	1 350 000,00 €	1 375 458,00 €	1 416 000,00 €	2,86%
Fraction de TVA (compensation CVAE)		530 918,00 €	546 000,00 €	2,76%
TOTAL	3 869 000,00 €	4 060 040,63 €	4 119 000,00 €	1,43%

Une augmentation globale de 1,43 % est prévue dans le cadre du chapitre 73. La prévision reste plutôt pessimiste notamment sur la fraction de TVA dont le dynamisme est plus proche des 4 à 5 %.

BP 2024 – Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024 prévi.
013 - Atténuations de charges	16 408,62 €	72 715,93 €	20 000,00 €	20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	52 000,00 €	52 000,00 €	56 600,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	437 478,15 €	262 280,71 €	378 000,00 €	327 745,00 €
73 - Impôts et taxes	1 622 702,88 €	1 758 403,88 €	1 809 000,00 €	2 381 000,00 €
731 - Fiscalité locale	2 005 239,49 €	2 078 349,18 €	2 210 000,00 €	1 738 000,00 €
74 - Dotations et participations	1 305 073,93 €	1 415 869,10 €	1 131 000,00 €	1 305 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	250 158,41 €	213 214,14 €	260 800,00 €	112 600,00 €
77 - Produits exceptionnels	12 670,02 €	102,05 €		- €
TOTAL	5 649 731,50 €	5 852 934,99 €	5 860 800,00 €	5 940 945,00 €

Il est précisé que le BP 2024 sera proposé au vote sans report de l'année antérieure car celui-ci sera voté en décembre 2023. Il est rappelé qu'un report de fonctionnement de 300 000 € avait été prévu au BP 2023. A ce stade, l'estimation des recettes est prudente notamment sur les chapitres 70 et 74.

b. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024 prévi.
011 - Charges à caractère général	788 908,36 €	744 839,25 €	890 970,00 €	855 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 688 241,09 €	1 733 766,09 €	1 910 060,00 €	2 123 000,00 €
014 - Atténuations de produits	1 090 629,32 €	1 050 858,13 €	1 177 000,00 €	951 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 112,76 €	168 408,07 €	201 000,00 €	250 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 542 890,75 €	1 752 351,53 €	1 890 550,00 €	2 103 100,00 €
66 - Charges financières	842,22 €	- €	750,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	24 128,43 €	2 063,78 €		- €
TOTAL	5 235 752,93 €	5 452 286,85 €	6 070 330,00 €	6 282 100,00 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif intègrent une augmentation conséquente des chapitres 012 (+200k€) et 65 (+200k€). Ces dépenses supplémentaires ne peuvent pas être

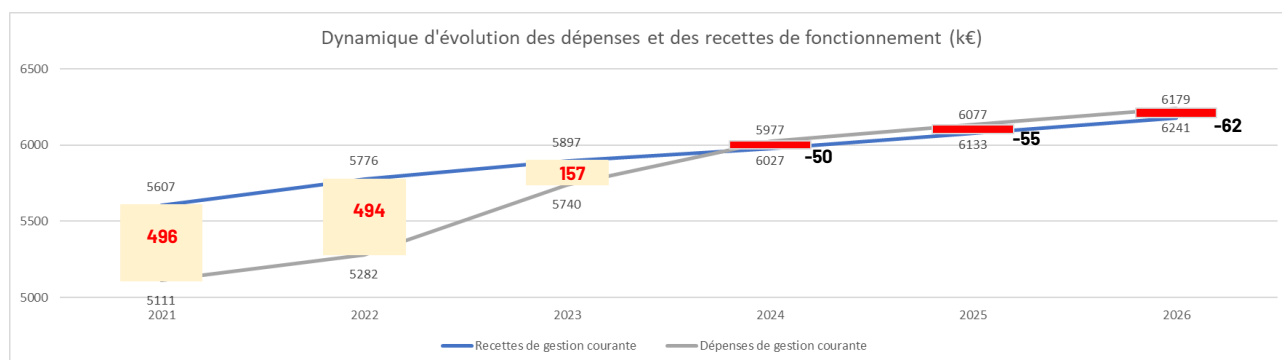
Accuse de réception en préfecture
044-244400453-20231115-2023-11-14-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2023

compensées par la dynamique des recettes fiscales ou des dotations qui progressent moins vite. En l'absence de pacte financier et fiscal formalisé et de report de fonctionnement inscrit, il sera donc nécessaire d'arbitrer plus drastiquement les propositions de dépenses nouvelles (-350k€) afin d'assurer l'équilibre budgétaire pour le vote du BP 2024.

c. La prospective financière du budget principal

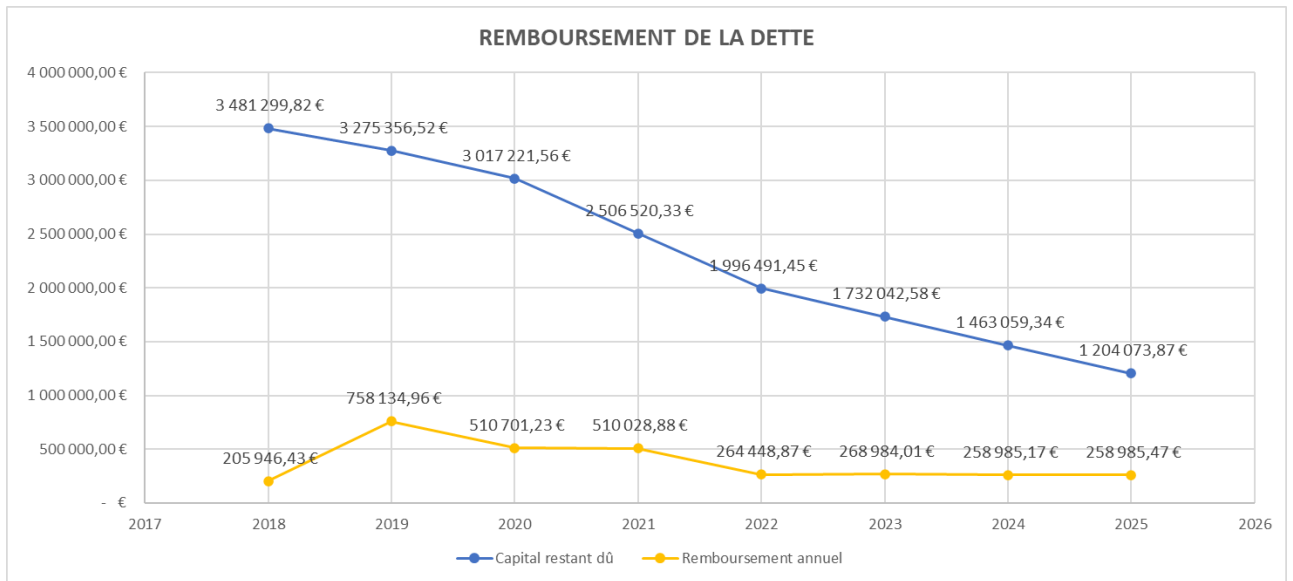
En termes de recettes de fonctionnement, il est estimé que la dynamique fiscale progresse peu en l'absence d'augmentation de taux. Il est également intégré une stabilisation des dotations et participations notamment de l'Etat et de la CAF. Aucune évolution notable n'est prévue sur les autres chapitres.

Par contre, en termes de dépenses, la progression des charges de personnel est évaluée à 3 % sur 2025 et 2026, et de 2 % sur les autres charges de gestion. Sur le reste des dépenses, il est plutôt prévu une stabilisation des dépenses.



Sans changements apportés grâce à la formalisation d'un pacte financier et fiscal, la situation continuera de se dégrader. Dans ce contexte, des choix de compression des dépenses devront être étudiés dès 2024 dans l'attente d'accords effectifs sur la mise en œuvre du pacte financier et fiscal. Un niveau d'épargne acceptable semble difficilement constituable et donc ne garantit pas la faisabilité des investissements projetés. Ceci devra être confirmé par une analyse constante afin de vérifier cette trajectoire en fonction des aléas non maîtrisables (ex : hausse des coûts de l'énergie, guerre en Ukraine, COVID, mesures nationales liées aux lois de finances, etc.).

4. L'évolution de l'endettement



A fin 2024, le capital global restant dû sera de 1 204k€. L'emprunt concernant le budget Transport scolaire sera clôturé au cours de l'année. Des remboursements anticipés pourront être envisagés concernant les emprunts contractés pour les budgets de zones d'activités (Bel air et Blûchets).

Au regard du plan pluriannuel d'investissement et l'avancée des projets, il est envisagé de contracter un nouvel emprunt à partir de 2025.